

in terms of comparisons here on the basis of where all comparisons are made in any analyses that we get out in the department or any other analyses, I suggest that you read it on a comparison of wage awards, and these do not take into account fringe benefits, pension plans or the COLA clause, and on that basis over a two-year period this averages out to slightly over 15 per cent a year. There were wage settlements in the Vancouver area in the second quarter of this year of 15.7 per cent. There were one or two that were settled in Vancouver just the other day that were much higher than that which did not involve the federal government.

I am saying that if you want to make your comparisons on the basis of how comparisons are made across the country at the present time, then this is not out of line.

Mr. Oberle: Mr. Minister, is it not fair to say that Parliament and government has a responsibility to all people, though, to all Canadians? You are saying, or you seem to imply, that Parliament will only intervene when a dispute arises in essential services, in services that have a profound impact on the total economy of our country. What happens to the 70 per cent of our labour force that does not work in such industries? How are those labour disputes settled?

Mr. Munro (Hamilton East): That are not represented by unions?

Mr. Oberle: Even if they are, but they are not . . .

• 1655

Mr. Munro (Hamilton East): Is it the 70 percent of the work force that you are talking about?

Mr. Oberle: I am referring to the 70 per cent of the work force that is not performing an essential public service, represented or not represented by unions, How are those Canadians making out?

Mr. Munro (Hamilton East): I know what I think we should do in a situation like that, if you want to hear me expound on it. What I am saying is that I do not think it is fair or just to expect 550 grain handlers themselves to pay the price or to subsidize the 70 per cent you are talking about, unless you want to subject everyone else in your society, including members of Parliament, the professions, the corporations in terms of excess profits, corporate executives, and so on, to that type of control. If so, then I think it is reasonable to expect the grain handlers to take less.

The Chairman: Mr. Oberle, your time is up. You already have had a couple of extra minutes.

Mr. Oberle: The Minister was very lengthy in his replies.

Mr. MacKay: Mr. Chairman, I have a very brief and perhaps insignificant point of order. In one of his answers, when the Minister was referring to invoking a section of the Canada Labour Code, he said Section 188 and I think he meant Section 181.

Mr. Munro (Hamilton East): I meant Section 181.

deux analyses faites par le ministère ou tout autre analyse, je vous conseille de consulter les augmentations de salaire accordées qui ne tiennent pas compte des avantages sociaux, des régimes de pensions, ou de la clause d'indemnité de vie chère et dans ce cas, l'équilibre se rétablit sur une période de deux ans, à un niveau légèrement supérieur à 15 p. 100 par an. Il y a eu des règlements salariaux dans la région de Vancouver au cours du deuxième trimestre de cette année, et ils ont été de l'ordre de 15.7 p. 100. Un ou deux de ces règlements se sont faits à Vancouver l'autre jour à un niveau bien plus élevé et le gouvernement fédéral n'y est pas intervenu.

Si vous voulez faire des comparaisons de la manière où elles se font dans tout le pays, à l'heure actuelle, ce règlement n'est pas excessif.

M. Oberle: Monsieur le ministre, le Parlement et le gouvernement n'ont-ils pas une responsabilité vis-à-vis de tous les Canadiens, cependant? Vous semblez dire ou du moins sous-entendre que le Parlement n'interviendra que lorsqu'un conflit se produit et qu'il met en cause des services essentiels, des services qui ont des répercussions profondes sur toute l'économie du pays. Que se produit-il pour les 70 p. 100 de notre main-d'œuvre qui ne travaille pas dans de telles industries? Comment leurs conflits du travail sont-ils réglés?

M. Munro (Hamilton-Est): S'ils ne sont pas représentés par les syndicats?

M. Oberle: Même s'ils le sont, mais ils ne sont pas . . .

M. Munro (Hamilton-Est): S'agit-il des 70 p. 100 de travailleurs?

M. Oberle: Je parle ici des 70 p. 100 de travailleurs qui ne fournissent pas un service public essentiel, qu'ils soit représentés ou non par des syndicats. Quelle est la situation de ces Canadiens?

M. Munro (Hamilton-Est): Je crois savoir ce qu'on devrait faire dans une telle situation, si vous voulez entendre mon point de vue. D'après moi, on ne peut pas s'attendre à ce que 550 manutentionnaires de céréales fassent les frais de la situation, ni qu'ils subventionnent les 70 p. 100 auxquels vous faites allusion, à moins que vous ne vouliez soumettre à ce même genre de contrôle tout le reste de la société, y compris les députés, les professionnels, les sociétés, en ce qui concerne les profits excessifs, les administrateurs, et ainsi de suite. Si tel est le cas, il me semble raisonnable de s'attendre à ce que les manutentionnaires de céréales soient moins exigeants.

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Oberle. Vous avez même eu quelques minutes supplémentaires.

M. Oberle: Le ministre m'a donné des réponses assez longues.

M. MacKay: Monsieur le président, j'aimerais faire un appel à Règlement, lequel est peut-être sans trop d'importance. Dans une de ses réponses, le ministre s'est reporté à l'article du Code du travail du Canada. Il a parlé de l'article 188; il s'agissait en réalité de l'article 181.

M. Munro (Hamilton-Est): Il s'agissait bien de l'article 181.